

Comment récupérer mon attestation fiscale 2021 ?

1. Dirigez-vous sur le site du SE-Unsa : <https://www.se-unsa.org/>
2. Cliquez sur l'onglet « Espace Adhérent »



[Accueil](#) [Qui sommes-nous ?](#) [Notre réseau](#) [Adhérer](#) [Presse](#)

[Espace adhérent](#)



3. Cliquez sur l'onglet « Première inscription ».

Bienvenue sur l'espace des adhérents du SE-Unsa

Déjà inscrit dans l'espace adhérent ? Connectez-vous.

Login :

Mot de passe :

[Accéder à mon espace](#)

[Première inscription](#)

[Mot de passe perdu](#)

[Modifier mes identifiants](#)



4. Complétez les informations. Le code syndiqué est mentionné sur votre carte d'adhérent (en cas d'oubli ou de perte, contactez-nous).

Identifiants espace adhérents

Complétez nom et prénom tels qu'ils figurent sur votre carte syndicale.

Si vous avez un nom ou un prénom composé, en cas d'échec à l'inscription, recommencez avec ou sans tiret.

Nom :	Prénom :
Née-e le (jj/mm/aaaa) :	Numéro de syndiqué-e :

Rappel : le numéro de syndiqué est composé d'une lettre suivie de 7 chiffres.

Ces données n'ont pas vocation à être enregistrées à cette étape, elles sont nécessaires pour vous retrouver dans la base des adhérents.

Me retrouver

5. Définissez votre mot de passe. Il est personnel.

6. Cliquez sur l'onglet « mon compte ».

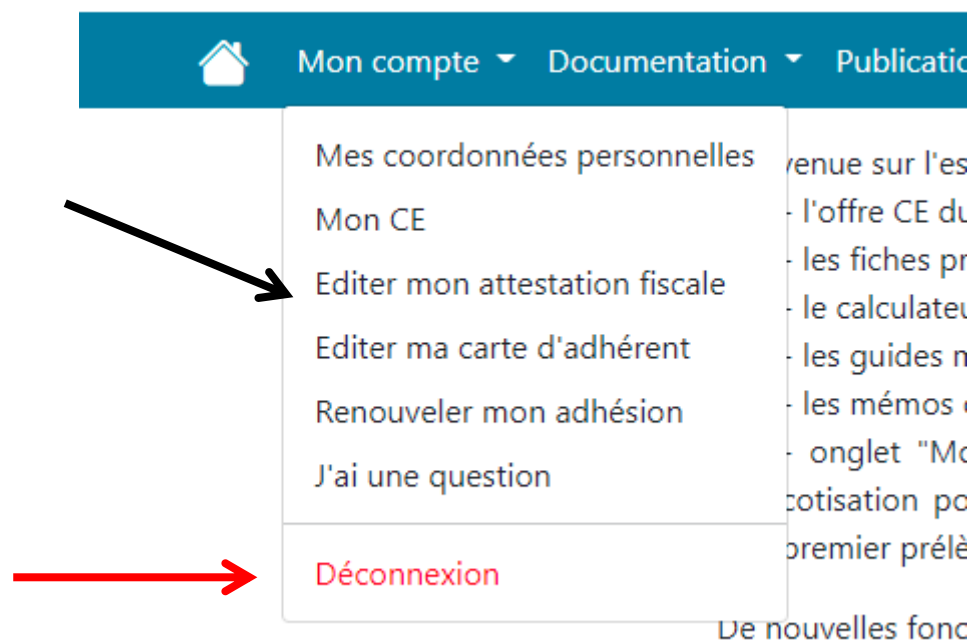


Bienvenue sur l'espace adhérent. Coup d'œil rapide sur le contenu actuel :

- l'offre CE du SE-Unsa,
- les fiches pratiques du SE-Unsa,
- le calculateur GIPA (Onglet Outils),
- les guides métiers,
- les mémos ciblés,
- onglet "Mon compte" : Vous pouvez récupérer votre carte d'adhérent. Il vous faut avoir versé votre cotisation pour cette année scolaire. En cas de paiement par prélèvement, elle sera disponible après le premier prélèvement effectué en octobre.

De nouvelles fonctionnalités, améliorations ainsi que de nouveaux contenus s'ajouteront au fur et à mesure.

7. Cliquez sur « éditer mon attestation fiscale »



8. Une fois l'édition terminée, n'oubliez pas de vous déconnecter de votre espace personnel.